



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2015

AGENDA D'ACCESSIBILITE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'agenda d'accessibilité programmée (AD'AP) que la commune doit transmettre à la Préfecture avant le 27 septembre 2015.

Les diagnostics concernent les conditions d'accessibilité aux personnes handicapées et à mobilité réduite des établissements recevant du public (ERP) appartenant ou gérés par la commune. Une programmation budgétaire des travaux a été réalisée sur 2 périodes de 3 ans.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à présenter la demande de validation de l'agenda d'accessibilité programmée (AD'AP).

AMENAGEMENT DU VERSANT DU RU DES CAILLOTES – APPROBATION DU DOSSIER SOUMIS A L'ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DECLARATION D'INTERET GENERAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le ru des Caillottes est un petit affluent de l'Yonne, rattaché à un bassin versant d'environ 320 ha qui s'étend sur les communes d'Auxerre et de Venoy.

Malgré son régime non permanent, ce ru provoque régulièrement des inondations au droit du hameau de Jonches.

De plus, les ruissellements agricoles en amont de bassin versant provoquent des coulées de boues dans les zones urbanisées.

C'est dans ce contexte que la Ville d'Auxerre a souhaité engager en accord avec les partenaires institutionnels, une étude globale à l'échelle du bassin versant du ru des Caillottes afin de définir des travaux d'aménagement en concordance d'une part avec la réglementation en vue de l'atteinte du bon état des eaux, et en tenant compte d'autre part des contraintes locales.

Après avoir délibéré et un vote de 16 voix Pour et 1 abstention, décide de valider le dossier d'aménagement du ru des Caillottes réalisé par le bureau d'Études SEGI, tout en faisant remarquer aux services de la Ville d'Auxerre, son étonnement sur l'absence d'aménagements prévus côté Egriselles, à la différence du côté de Laborde où des travaux spécifiques sont prévus.

AMENAGEMENT DE VOIRIE A EGRISELLE

Suite à l'achat d'une partie de la parcelle AB 66 à Egriselles, et afin de créer un mini giratoire, le Conseil Municipal décide à 15 Voix Pour et 2 Abstentions de désigner le Cabinet ECMO pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement de ce mini giratoire.

DEPLACEMENT D'UNE ANTENNE PAR LA SOCIETE « ITAS TIM »

La société « ITAS TIM » souhaite déplacer son antenne TNT sur le hameau d'Egriselles. Après en avoir délibéré et un vote de 4 Voix Contre, 4 Abstentions et 9 Pour, le Conseil Municipal décide : d'autoriser la Société « ITAS TIM » à installer son antenne sur un terrain communal (délaisse de voirie) à proximité de la parcelle AC 39 à Egriselles. Cette installation sera soumise à une convention rémunérée et offrira une possibilité de service pour les Venoisiers.

DIVERS

- Le bulletin devrait être distribué entre le 16 et le 18 octobre 2015.
- Une section Babington est ouverte cette année qui aura lieu le jeudi à 19h30 au Gymnase du Collège Denfert Rochereau.
- Une section STEP aura lieu au Pôle périscolaire le jeudi à 20h30.

- Madame Marie-Claude AUGÉ (Conseillère Municipale, membre de la commission transport à la CA) fait un compte rendu sur la commission transport de la Communauté d'Agglomération (CA). La gare routière est très encombrée et cela pose des problèmes de sécurité. Une réflexion est faite à ce sujet.
Si des enfants rencontrent des difficultés, c'est important de remonter les informations à la Mairie qui les transmettra à la Communauté d'Agglomération.